



Règlement particulier du tournoi « APS'A'PARIS IV » du 13 et 14 avril 2024

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 2300972 et sous le nom « **APS'A'PARIS IV** ». Il se déroule les **13 et 14 avril 2024** au **GYMNASE ALEXANDRE LIPPMANN** (36 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris) sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Pascal CANDEILLE**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **APS'A'PARIS IV** est un tournoi national ouvert à tous les joueurs de catégories minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans dont le classement à date de clôture des inscriptions (14 mars 2024) est situé entre NC et N3 inclus, avec une participation à 2 tableaux maximum.
- 2.2 Les tableaux seront découpés en **5 séries**, modifiables selon le classement des joueurs retenus (moyenne de la cote au cpph de chaque paire).
- 2.3 Les doubles hommes et doubles dames se joueront intégralement le **samedi**. Les doubles mixtes se joueront le **dimanche**.
- 2.4 Tous les tableaux se joueront en poule, **avec 2 sortants** dans la mesure du possible.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de rajouter ou supprimer des séries.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer, fusionner ou réorganiser certains tableaux.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **14 mars 2024**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **29 mars 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Les inscriptions se feront exclusivement sur les logiciels Badnet et eBad. Les inscriptions non accompagnées du règlement en ligne ne seront pas prises en compte.

- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, dans l'ordre d'enregistrement des inscriptions, pour un total maximum de 100 paires de double et 66 paires de mixte. Le club organisateur se réserve cependant 12 places en double et 12 places en double mixte afin de garantir un plateau de qualité en série 1.
- 3.5 C'est la date de paiement par le dernier joueur de la paire ayant payé qui fait foi pour déterminer l'ordre d'enregistrement des inscriptions.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **16€** pour **1 tableau**, **20€** pour **2 tableaux**.
- 3.7 Une paire sera inscrite en fonction de la moyenne des 2 joueurs, avec un maximum de 2 classements d'écart entre les 2 joueurs de la paire (exemple : N3/R5, D7/D9...), tout en respectant la règle stipulant que le classement du meilleur joueur d'une série ne peut dépasser plus de 16 fois le classement du joueur le moins bien classé de cette série.
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 14 mars 2024.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h30 et/ou le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions mal renseignées sont supportées par le club/joueur en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **APS'A'PARIS IV** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à forfait@lifb.org accompagné du formulaire rempli.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit dans les 48 heures à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. Passé ce délai, la paire entière sera retirée. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront diffusées via Badnet et eBad. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation diffusée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **Yonex Aerosensa 20**. Les volants seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes** au minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté let au service, faute en jeu. Les filins des paniers de basket sont let au service et en jeu.

- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **APS'A'PARIS IV** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Le protocole sanitaire utilisé sera celui en vigueur au moment de la compétition.